

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL COMMUNAL DU 28 MAI 2020

Tous les membres de l'assemblée sont présents.

L'assemblée compte 19 membres.

OBJET : POINT PRÉLIMINAIRE : CRISE SANITAIRE LIÉE AU COVID-19

LIEU DE RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil,

Vu la crise sanitaire exceptionnelle liée au Covid-19 que connaît aujourd'hui la Belgique et les mesures prises pour limiter la propagation du virus dans la population ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux n° 30 organisant la tenue des réunions des organes communaux et provinciaux publié le 30.04.2020 ;

Considérant que les réunions physiques avec distanciation sociale restent la règle pour peu qu'elles puissent être organisées dans le strict respect des normes de distanciation sociale recommandées par le Conseil National de Sécurité ;

Considérant que cette règle est applicable aussi bien pour les membres de l'assemblée que pour le public qui pourrait assister à la séance ;

Considérant à ce titre que si l'endroit habituellement prévu pour les séances s'avère trop exigü, il peut y être dérogé pour une organisation dans un lieu permettant la distanciation sociale ;

Considérant que la salle du Conseil communal, située à l'Administration communale, rue Général Thys n° 27 à Dalhem ne permettrait pas de respecter la distanciation sociale ;

Considérant que si pour un motif justifié, la séance du Conseil communal doit se tenir ailleurs que dans la « Maison communale », c'est au Conseil et non au Collège d'en décider ;

Considérant que le Conseil a été convoqué par le Collège dans la cafétéria de l'école communale de Dalhem ;

Statuant, à l'unanimité ;

CONFIRME le lieu de réunion du Conseil communal à l'école communale de Dalhem, rue Lieutenant Pirard n° 5 et ce, jusqu'à ce que les normes de distanciation sociale recommandées par le Conseil National de Sécurité ne soient plus d'application.

ORDRE DU JOUR - SEANCE PUBLIQUE

1. Point préliminaire – Crise sanitaire liée au Covid-19 – Lieu de réunion du Conseil communal
2. Approbation du PV du 27.02.2020
3. Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA) – Prise d'acte du rapport d'activités 2019 – Prise d'acte du plan d'actions 2020

4. Communications
5. Arrêtés de police
6. Sécurité routière – Adoption d'un règlement complémentaire communal de roulage – Création d'une zone d'évitement avec sens de priorité – Au Sawou à BERNEAU
7. Démission d'un conseiller du CPAS – Acceptation – Election de plein droit d'un remplaçant
8. Aménagement du territoire – Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM) – Démission d'un membre suppléant – Prise d'acte
9. F.E. de BOMBAYE, FENEUR, MORTROUX, NEUFCHÂTEAU et SAINT-ANDRE – Compte 2019 – Approbation
10. Plan de Cohésion Sociale (PCS) – Rapport financier 2019 – Approbation
11. Nouvelle dénomination de lieu – Dénomination officielle d'une place – Place du Tunnel à DALHEM
12. Environnement – Bulles à verre enterrées rue Lieutenant Pirard à DALHEM – Convention de mise à disposition entre Intradel et la Commune – Avenant 1 – Approbation
13. Accord cadre pour les essais géotechniques, les essais géophysiques, les prélèvements et les analyses de sol des projets d'assainissement (bis) et d'égouttage (limité aux marchés conjoints avec l'A.I.D.E.) – Convention d'adhésion à la centrale d'achat de l'A.I.D.E. – Approbation
14. Point en urgence – Marché de travaux – Aménagements conseillés par la Cellule GISER du SPW dans la lutte contre les inondations et coulées boueuses – Création de buttes de retenue des eaux de ruissellement – Chemin des Cerisiers et chemin n° 9 à BERNEAU – Modification du cahier des charges à la demande du pouvoir subsidiant
15. Point en urgence – Covid-19 – Mesure fédérale relative au congé parental corona – Extension aux agents statutaires

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 27.02.2020

Statuant à l'unanimité ;

APPROUVE le procès-verbal de la séance publique du 27.02.2020.

OBJET : CONSEIL CONSULTATIF COMMUNAL DES AÎNES (CCCA)

RAPPORT D'ACTIVITES 2019 – PRISE D'ACTE

Le Conseil,

Vu la circulaire du 02.10.2012 de Monsieur Paul FURLAN, Ministre wallon des Pouvoirs locaux, de la Politique de la Ville et du Tourisme, actualisant le cadre de référence proposé par la circulaire du 23.06.2006 relative à la mise en place de conseils consultatifs des aînés ;

Vu le règlement d'ordre intérieur du CCCA arrêté par le Conseil communal du 26.09.2019 et plus précisément l'article 28 qui stipule que « Le CCCA dresse un rapport de ses activités et un plan d'action qu'il transmet au Conseil communal pour le 1^{er} mars de l'année qui suit l'exercice écoulé » ;

Vu le rapport d'activités de l'année 2019 transmis par Mme Eliane VANHAM, Présidente du CCCA, le 08.01.2020 et inscrit au correspondancier le 10.01.2020 sous le n° 35 ;

PREND ACTE de ce rapport d'activités 2019.

TRANSMET la présente délibération pour information et disposition à Madame Eliane VANHAM, présidente du CCCA, et à Monsieur Robert OLIVIER, Vice-président du CCCA.

OBJET : CONSEIL CONSULTATIF COMMUNAL DES AÎNES (CCCA)

PLAN D' ACTIONS 2020 – PRISE D' ACTE

Le Conseil,

ACCUEILLE Madame Eliane VANHAM, Présidente du CCCA.

Vu la circulaire du 02.10.2012 de Monsieur Paul FURLAN, Ministre wallon des Pouvoirs locaux, de la Politique de la Ville et du Tourisme, actualisant le cadre de référence proposé par la circulaire du 23.06.2006 relative à la mise en place de conseils consultatifs des aînés ;

Vu le règlement d'ordre intérieur du CCCA arrêté par le Conseil communal du 26.09.2019 et plus précisément l'article 28 qui stipule que « Le CCCA dresse un rapport de ses activités et un plan d'action qu'il transmet au Conseil communal pour le 1^{er} mars de l'année qui suit l'exercice écoulé » ;

Vu le courrier du 08.01.2020, parvenu le 10.01.2020, inscrit au registre de correspondance sous le n° 35, par lequel Mme Eliane VANHAM, Présidente du CCCA, informe des différentes activités que le CCCA souhaiterait poursuivre ou mettre en place pour 2020, et sollicite l'approbation par le Collège communal des projections de dépenses pour les propositions d'activités 2020 ;

Vu la délibération du Collège communal du 28.01.2020 accusant réception de ce courrier, prenant acte de la liste des projets 2020 et approuvant les projections de dépenses qui y sont liées ;

Madame VANHAM remercie tous les membres de l'assemblée de lui permettre de présenter le plan d'actions 2020 du CCCA. Elle s'excuse pour le report de ce point prévu au Conseil du 27.02.20 en raison des conditions hivernales. Après s'être présentée et avoir insisté sur le très bon fonctionnement du CCCA de Dalhem et sur le soutien et le relai auprès du Collège de Mme D. CREMA-WAGMANS, Echevine des Seniors, Mme VANHAM expose les activités du CCCA budgétisées pour 2020 : le causettes club, le goûter des aînés, les cours de tangothérapie, l'activité tricoti-crocheta, l'atelier guitare et piano, la pétanque, la révision du petit guide des aînés, les crêpes de la Chandeleur. Elle aborde l'aspect financier : 5.000 € prévus dans le budget communal pour le fonctionnement du

CCCA ; total estimé et accepté par le Collège pour les activités ci-dessus : 4.945,60 € ; tout nouveau projet doit être présenté et accepté par le Collège ; si la totalité des 5.000 € n'est pas utilisée, le solde n'est pas reporté l'année suivante.

Madame VANHAM rappelle que les activités du CCCA ont bien sûr été impactées par la crise du coronavirus.

Elle clôture son exposé agrémenté d'un PowerPoint en remerciant les membres de l'assemblée pour leur bonne attention.

M. L. OLIVIER, Conseiller communal du groupe RENOUVEAU, intervient comme suit : « Dans la circulaire de 2012, nous lisons que les aînés peuvent faire partager leur expertise du quotidien et formuler des avis sur des questions d'intérêt communal. Nous lisons également que le CCCA peut être chargé de diverses responsabilités dont guider le Conseil communal sur les questions relatives aux politiques pratiques et programmes de la Commune qui ont une incidence sur la vie des aînés, tant au plan moral que matériel, notamment celles qui tendent l'intégration effective des aînés.

Le Collège a-t-il déjà soumis certains de ses projets au CCCA afin de recueillir son avis ?

Comme j'ai pu comprendre, les projets et budgets 2020 tiennent-ils compte de la période que nous vivons actuellement ? Les activités n'ont pas pu se donner pendant plusieurs semaines. »

Madame VANHAM rappelle qu'il n'existe pas de CCCA dans toutes les communes et que dans les communes ayant instauré un CCCA, le fonctionnement de celui-ci peut être très variable. Elle explique brièvement comment il fonctionne à Dalhem : le CCCA émet des idées qui sont relayées par l'Echevine auprès du Collège. La Commune de Dalhem est attentive aux aînés et essaye de suivre les recommandations issues de l'enquête MAPY dans la mesure du possible.

M. le Bourgmestre et Mme D. CREMA-WAGMANS donnent quelques exemples :

- implantation d'une résidence services : un groupe de réflexion est créé et le CCCA sera consulté ;
- projet communal « boîtes jaunes » ;
- rester le plus longtemps possible à domicile est un souhait qui ressort de l'enquête MAPY : des ateliers d'équilibre pour seniors vont être mis en place.

M. le Bourgmestre remercie Mme VANHAM pour sa présentation et ses précisions.

Sur proposition de Mme Daniela CREMA-WAGMANS, Echevine des Seniors ;

PREND ACTE de ce plan d'actions 2020.

TRANSMET la présente délibération pour information et disposition à Madame Eliane VANHAM, Présidente du CCCA, et à Monsieur Robert OLIVIER, Vice-Président du CCCA.

